



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 20 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, **le vingt Mai à** vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Thierry BESANCON**, Maire.

**Présents:** BESANÇON Thierry, ARRIGHI Pascal, NGUYEN DAI Luc, PASQUIER Virginie, BALON Donat, HARDOUIN Yves, ROBERT Cécile, SARR Isabelle, SCHEUBEL Baptiste (arrivé à 20h45)

**Excusés:** SIBRE Ludivine (proc. à I. SARR), MONTILLOT Aurélie (Proc. à T. BESANCON)

**Absent :**, FROIDEVAUX Guillaume

Ordre du jour :

- Présentation par Roger Ramseyer d'un projet de livre sur l'histoire de la commune de Bessoncourt
- Renouvellement partenariat e-Carte Avantages Jeunes
- Tarifs 2022/2023 périscolaire et extrascolaire Maison Rose
- Règlement d'affichage temporaire- Modifications
- Travaux sylvicole ONF
- Divers

Monsieur Roger Ramseyer, Madame Marie-Thérèse GUYON et Madame Anne-Marie KARRER présentent un projet de livre sur l'histoire de la commune de Bessoncourt. Ils présentent leur travail depuis deux années qui arrive à son terme.

Ce livre est le fruit de beaucoup d'heures de collaboration entre eux et la participation d'autres acteurs comme Monsieur Hubert CUENIN pour la documentation photographique.

Ils ont travaillé avec les archives Départementales. Le livre sera documenté de nombreuses photos, d'anecdotes, de références historiques etc....

Le projet plus abouti sera présenté en septembre avec à ce moment-là, peut-être un besoin de financement.

Ouverture du conseil à 20h30.

**Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2022.**

### **Renouvellement partenariat e-Carte Avantages Jeunes**

Le Maire présente le courrier de la ville de Belfort, en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse qui nous propose de devenir partenaire et doter les jeunes de la commune de la carte avantages jeunes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il est proposé soit

- De devenir point de vente classique : carte vendue 8€ et facturée 8 €
- D'offrir la carte avantages jeunes ou prendre en charge une partie de son prix de vente, les cartes seront alors facturées 7 € l'unité, et la commune offre ou vend au tarif de 6 € maximum l'unité, aux jeunes de la commune selon des critères d'âge qui seront établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

-De mettre à disposition gratuitement des jeunes de 7 à 27 ans de la commune de Bessoncourt à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 : **100 cartes jeunes**



Les cartes seront mises à disposition gratuitement à partir de septembre aux 100 premières personnes se présentant à la mairie avec **livret de famille, photo et justificatif de domicile**.

Les personnes concernées devront être nés entre le 01/01/1995 et le 31/12/2015.

### **Tarifs 2022/2023 périscolaire et extrascolaire Maison Rose**

Le maire rappelle les tarifs appliqués aux services de la Maison Rose pour l'extrascolaire et le périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (augmentation de 2.5%)

Activités	Tarifs
<b>Périscolaires</b>	
Heure de garderie	1,95 €
Repas seul (non consommé)	3,90 €
Repas et garderie	5,74 €
1/2 journée mercredi avec repas	7,79 €
1/2 journée mercredi sans repas	3,59 €
Journée mercredi avec repas	11,28 €
Journée mercredi sans repas	7,18 €
½h garderie	0.97 €
<b>Extrascolaires</b>	
Journée avec repas	11,28 €
Journée sans repas	7,18 €
1/2 journée avec repas	7,79 €
1/2 journée sans repas	3,59 €
Heure de garderie	1,95 €
Semaine complète avec repas	51.25 €
Participations aux sorties	4,10 €

### **Règlement d'affichage temporaire- Modifications**

Le maire rappelle la délibération du 18 mars 2022 instituant un règlement d'affichage temporaire destiné à la promotion d'événements associatifs ou commerciaux dans un périmètre défini.

Suite à différentes demandes non prévues dans le règlement, il convient de supprimer le périmètre et d'appliquer ce règlement à une liste de communes définies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les modifications présentées au règlement d'affichage.

### **Travaux sylvicole ONF**

Le maire présente au Conseil, le programme de travaux 2022 proposé par l'ONF.

Ces travaux d'investissement concernent les parcelles 2j, 7r, 8r, 18j, 18r,15j pour un montant ht de 9053.84 € ht soit 9959.22 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis proposé et autorise le Maire à signer le devis et engager la dépense.

### **Correspondant sécurité routière**

Le Maire présente la demande de la direction du cabinet de la Préfecture concernant la désignation d'un correspondant sécurité routière.

Le Maire fait appel à un volontaire.

Pascal ARRIGHI se propose.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Désigne Pascal ARRIGHI correspondant sécurité routière de la commune afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de la lutte contre l'insécurité routière.**

## **DIVERS**

-Remerciements de certaines personnes concernant l'opération menée par le CCAS dans le cadre d'une Rose un Espoir

-Demande du magasin BM (anciennement BABOU) pour avoir une autorisation d'ouverture les dimanches.

Le Maire rappelle son pouvoir d'autoriser les commerces à ouvrir 12 dimanches par an maximum dans le cadre de de la Loi Macron. Ces autorisations pour 2022 ont déjà été délivrées et une consultation sera faite pour 2023.

Ce magasin n'entre pas dans le champ des magasins autorisés à ouvrir le dimanche comme les supermarchés.

Une réponse dans ce sens lui sera faite.

-Thierry Besançon informe que suite à la dissolution de l'AF et la rétrocession à la commune, certains chemins pourraient faire l'objet d'une vente à des propriétaires riverains en fonction de la situation de ces parcelles. (par exemple : chemin qui n'ont plus d'intérêt à être propriété de la commune ou chemin ne desservant aucune autre parcelle...) Ces dossiers vont être préparés et présentés à un conseil municipal ultérieur.

-Les élus ont rencontré Damien Meslot Président du Grand Belfort et ont évoqué certaines problématiques (adhésion au Syndicat de la piscine d'Etueffont, développement économique de la zone de Fontaine, transition écologique, signalétique de la zone artisanale, état de la route du Fort, sécurité routière à l'entrée du village côté salle des fêtes, pistes cyclables, problèmes du service de collecte des OM...) L'échange a été positif.

-Retour sur la réunion de quartier du 3 juin dernier.

**Prochain Conseil : 8 juillet**  
**Séance levée à 22 h15**